



RÈGLEMENTS SPORTIFS DÉPARTEMENTAUX 2026-27



CHAMPIONNAT SÉNIORS

NOTA BENE : Les modifications par rapport à la saison passée, apparaissent en rouge dans le texte.
Version publiée le **18/08/2026**.

Règle générale

Sauf indications contraires, précisées dans les articles suivants, les règles publiées dans les Règlements Fédéraux, édition **2026**, s'appliquent à toutes les compétitions départementales. Les Règlements Sportifs Fédéraux **2026** sont consultables sur le site de la FFTT (pages **32** à 71 pour le Championnat par équipe). La Commission Sportive départementale pourra, avant le début de chaque compétition, faire évoluer certaines formules des règlements suivants et prendre toutes les dispositions qui lui paraîtront nécessaire.

Organisation sportive :

Limitation de deux équipes d'un même club dans une poule.

Le Championnat **2026-2027** se déroulera en deux phases ainsi constituées :

- D1 : 16 équipes de 4 joueurs réparties en 2 poules, selon le serpentin et la disponibilité des salles de chaque club.
- D2 : 24 équipes de 4 joueurs réparties en 3 poules, selon le serpentin et la disponibilité des salles de chaque club.
- D3 : 24 équipes de 4 joueurs réparties en 3 poules, selon le serpentin et la disponibilité des salles de chaque club.
- D4 X poules de X équipes de 4 joueurs, selon le serpentin et la disponibilité des salles de chaque club.

Montées :

- D1 : le 1^{er} de chaque poule accède à la R4 et si besoin le meilleur 2^{ème} de poule.
- D2 : le 1^{er} de chaque poule accède à la Division 1 et si besoin le meilleur 2^{ème} de poule.
- D3 : le 1^{er} de chaque poule accède à la Division 2 et si besoin le meilleur 2^{ème} de poule.
- D4 : Si 2 poules les 2 premiers de chaque poule accède à la Division 3 et si besoin le meilleur 3^{ème} de poule. Si 3 poules **ou +**, le 1^{er} de chaque poule accède à la Division 3 et si besoin le meilleur 2^{ème} de poule.
- Le classement de chaque division sera effectué après la 7^{ème} journée de chaque phase.

Descentes :

- Division 1 : le 8^{ème} de chaque poule et éventuellement le moins bon 7^{ème} des 2 poules de D1 (pour équilibrer 3 montées de D2 avec 3 descentes de D1).

- Division 2 : le 8ème de chaque poule et éventuellement le moins bon 7^{ème} des 3 poules si besoin.
 - Division 3 : le 8ème de chaque poule et éventuellement le moins bon 7^{ème} des 3 poules (pour équilibrer 4 montées de D4 en cas de 2 poules de D4).
 - Le classement de chaque division sera effectué après la 7ème journée de chaque phase.
-

DÉROULEMENT DES RENCONTRES

Journée de Championnat :

Balles 3 étoiles plastiques obligatoires.

Toutes les parties se disputent dans l'ordre de la feuille de rencontre.

En cas de retard de l'équipe visiteuse, l'équipe recevant devra attendre 30 minutes avant de demander le forfait.

Ce délai est porté à 1 heure pour l'équipe visiteuse si celle-ci a avisé de son retard au plus tard 30 minutes avant l'heure fixée pour le début de la rencontre, **aucun délai n'est accordé à l'équipe qui reçoit.**

Jour de la rencontre :

En début de chaque phase, chaque équipe pourra choisir le jour de la rencontre à domicile, soit dimanche matin ou samedi après-midi.

Horaires :

Ouverture de la salle à 8h30 ; Début de la rencontre à 9h00 le dimanche matin.

Ouverture de la salle à 14h00 ; Début de la rencontre à 14h30 le samedi après-midi.

Ouverture de la salle à 15h30 ; Début de la rencontre à 16h00 le samedi après-midi.

Conditions matérielles :

– Équipes de 4 joueurs : Rencontres sur 2 tables identiques avec 2 marqueurs.

Règle spécifique de qualification des joueurs et des équipes (cascade de points) :

Il n'y a pas de brûlage classique d'une division à l'autre. Au titre d'une même journée de championnat, le cumul des points des quatre joueurs de chaque équipe doit être inférieur au cumul des points des quatre joueurs de l'équipe de numéro inférieur : Équipe N > Équipe N+1 > Équipe N+x, selon les points classement officiels de chaque phase. ---

Dans le cas d'une entente, cette règle s'appliquera sur les deux équipes 2 de chaque club et les suivantes.

Dans le cas d'un joueur absent en D1, D2 ou D3, la règle s'établira non pas avec le cumul des points mais en faisant la moyenne des points, dans ce cas, l'infraction est requalifiée comme mauvaise composition d'équipe et la sanction est aménagée avec l'attribution de 4 points-parties à l'équipe adverse.

Lorsqu'une équipe bénéficie d'un forfait ou est exempte, le club doit communiquer la liste des quatre

joueurs à inscrire sur la feuille de rencontre, de façon que la règle de cumul des points soit respectée.

Composition des équipes libre :

– Équipe de quatre joueurs en un groupe unique. Les quatre joueurs d'une équipe sont désignés par A, B, C, D ou W, X, Y, Z. Les quatre joueurs de l'équipe adverse sont désignés par W, X, Y, Z ou A, B, C, D. La rencontre se dispute sur deux tables. L'ordre des parties est : AW – BX – CY – DZ – AX – BW – DY – CZ – double 1 – double 2 – AY – CW – DX – BZ.

- Plus de limite de féminines et de nombre de joueurs mutés par équipe de 4, tel que prévu dans les Règlements Fédéraux 2026. Pour ce qui est des joueurs étrangers (hors UE) la règle reste inchangée, un seul joueur est autorisé par équipe.

- Un joueur ne peut participer qu'à un seul double.

- Le règlement du championnat départemental senior autorise l'absence d'un joueur dans une équipe sans pénalité en D3 et en D4.

Demande de modification des rencontres :

Le club doit déposer une demande de modification de rencontre dans l'espace « monclub » au minimum 8 jours avant la date officielle pour les reports et au minimum 8 jours avant la date demandée pour les rencontres avancées. Le club adverse devra donner une réponse sous 48 H dans l'espace « monclub » pour que la CSD puisse donner son avis et informer les clubs et le juge arbitre le cas échéant.

FORFAIT D'UNE EQUIPE

-Un club ayant plusieurs équipes évoluant au niveau départemental, ne peut faire forfait que sur l'équipe ayant le plus grand numéro (soit la dernière équipe au niveau départemental). Exemple : un club a 5 équipes évoluant au niveau départemental, s'il n'a pas suffisamment de joueurs pour ses 5 équipes, il doit déclarer forfait d'abord l'équipe 5, puis l'équipe 4 et ainsi de suite. **En cas de non-respect de cette règle, l'équipe de numéro immédiatement inférieur sera sanctionnée par la perte de la rencontre 14-0 et 3-0 pour la journée concernée. Exemple : un club fait forfait sur son équipe 3 alors qu'il a 2 autres équipes de numéro supérieur, c'est l'équipe 4 qui sera sanctionnée 14 à 0 et 0 pts au classement. Si c'est l'équipe 1 qui est forfait, l'équipe 2 sera sanctionnée 14 à 0 et 0 pts au classement. La commission sportive se réserve le droit d'étudier les cas particuliers.**

TRANSMISSION DES RÉSULTATS

OBLIGATION D'UTILISER LE LOGICIEL « GIRPE V2 » OU D'EXPORTER LES RESULTATS D'UNE RENCONTRE PAR « SPID2 ». LES FEUILLES PAPIERS NE SERONT PLUS ACCEPTEES.

L'équipe recevant doit :

– Pour les feuilles informatiques, exporter les résultats par le logiciel GIRPE vers « SPID2 », avant le lundi 20h.

- En cas d'exempt à domicile ou de forfait, établir une feuille de rencontre sur GIRPE et l'exporter ou saisir la composition d'équipe sur SPID2 ou envoyer le tableau de cascade de points.
- En cas d'exempt à l'extérieur, il faudra numériser une feuille de rencontre et l'envoyer au comité du Gard, avant le lundi 20h ou envoyer le tableau de cascade de points.
- Le Pass-Equipe A chaque équipe, il est automatiquement attribué un code alphanumérique de 10 caractères consultable dans le menu sportif de l'espace monclub. Le responsable du club donne ce code à chaque responsable d'équipe qui lui permettra de se connecter avec un accès restreint à l'espace monclub pour remonter la feuille via GIRPE ou la saisir manuellement en cas de problème technique avec GIRPE.

En cas de litige, il faudra envoyer à la Commission Sportive :

-Le Rapport du juge arbitre de la rencontre.

Email : comitegardtt@gmail.com

Adresse du Comité : Comité Départemental de Tennis de Table du Gard
3, rue SCATISSE – 30000 Nîmes

Tarif des engagements des équipes :

- Equipe de 4 joueurs : 30€ par phase

PÉNALITÉS FINANCIÈRES

- Forfait D1 – D2 – D3 : 30 €
- Rencontre perdue 14/00 et 0 point rencontre (joueur non licencié) : 30 €
- * Brûlage équipe 14/00 et 0 point rencontre : 15 €
- Équipe incomplète (D1- D2) : 10 €
- Certificat médical absent ou auto-questionnaire de santé absent **ou Parcours Prévention Santé (PPS) non réalisé**, attribution de 4 points-parties à l'équipe adverse : 10 €
- Feuilles de rencontre non exportées ou non envoyée avant le lundi 20h00 sur le site Fédéral via l'espace « SPID2 » ou au comité du Gard : 15€

CHAMPIONNAT MASTER GARDOIS

Siège : 3 rue Scatisse – 30000 NIMES
Courriel : comitegardtt@gmail.com

Téléphone : 04 66 38 98 53
Site internet : www.cd30tt.fr

- **Le championnat « MASTER GARDOIS » est ouvert à tous les clubs qui peuvent engager, pour chaque journée, une ou plusieurs équipes. Il est réservé aux vétérans avec licence compétition.**
- Le championnat se déroule sur une journée et il y aura 4 journées sur la saison.
- Les fiches d'engagement seront transmises quatre semaines avant chaque journée et seront à retourner au plus tard 7 jours avant la compétition.
- Les équipes sont composées de trois joueurs ou joueuses vétérans avec licence compétition. Le nombre de féminines et de mutés n'est pas limité.
- Les équipes doivent être complètes.
- Afin de constituer les divisions, il est demandé au club de donner la liste des joueurs qu'il compte faire participer dans chacune des équipes engagées.
- Le déroulement du championnat sera déterminé par la CSD en fonction du nombre d'équipes engagées et dans la mesure du possible par poule de 4 clubs.
- Les 4 équipes engagées ayant le plus de points licences seront positionnées en D1, les 4 suivantes en D2 et ainsi de suite...
- Il est accepté, au maximum, deux équipes d'un même club par division.
- La formule de la feuille de rencontre est à 5 parties (I.203.2.6) et l'ordre des parties est le suivant :
 - AX
 - BY
 - double (C/A ou C/B) contre (Z/X ou Z/Y)
 - AZ si B a joué le double ou BZ si A a joué le double
 - CY si X a joué le double ou CX si Y a joué le double
- La rencontre se dispute sur 2 tables.
- Il n'y a pas de montée ni de descente. Les divisions sont constituées pour chaque journée en fonction des compositions des équipes inscrites.
- La règle en cascade de points s'applique.
- Pénalités financières identiques au championnat par équipe seniors 4 joueurs.
- Transmission des résultats par le Juge-arbitre.
- Tarif des engagements : **10 €** par équipe et par journée.

CHAMPIONNAT JEUNES

Conditions de participation :

1. Licence compétition OBLIGATOIRE

2. Le championnat JEUNES (-19ans) est ouvert à tous les clubs qui peuvent engager une ou plusieurs équipes.

Les équipes sont composées de trois joueurs (ou joueuses) avec possibilité de jouer à deux.

Le nombre de féminines et de mutés n'est pas restreint dans chaque équipe.

3. – Formule de la Compétition :

Les rencontres ont lieu en 10 parties selon la formule suivante : 9 simples + 1 double. Les parties se

Siège : 3 rue Scatisse – 30000 NIMES

Courriel : comitegardtt@gmail.com

Téléphone : 04 66 38 98 53

Site internet : www.cd30tt.fr

disputent au meilleur des 5 manches dans l'ordre de la feuille de rencontre.

Toutes les parties doivent être disputées.

4. Les rencontres se dérouleront les Samedis après-midi 14h30, les horaires de début pourront être modifiés selon les disponibilités des salles.

5. Deux ou plusieurs équipes se trouveront sur chaque site.

6. En début de saison la commission sportive établira l'ordre des rencontres et le mode de championnat suivant les équipes engagées,

- soit en phase 1, Poules de brassage avec les équipes engagées. 1 poule ou 2 poules etc... En phase 2 une division 1 avec les 1^{er} de poule, les 2^{ème} et les 3^{ème} de poule si besoin. – soit

un championnat sur 2 phases avec une division 1 et des divisions « 2 et 3 » avec montée et descente.

7. Pas de limite de classement

Dès que le championnat a débuté les nouvelles équipes ne pourront s'engager qu'à partir de la phase 2 en division 3.

8. Pour chaque journée, une date butoir sera précisée dans le calendrier sportif établi en début de saison par la commission sportive.

Sur demande formulée par les deux associations auprès de la commission sportive, et avec accord de cette dernière, une journée pourra être reportée.

Le report d'une journée, impose lors de la demande, de préciser la date à laquelle celle-ci se déroulera, dans la limite et l'obligation de disputer cette rencontre avant la dernière journée du championnat.

9. Composition des équipes :

– Équipe de trois joueurs en un groupe unique, les trois joueurs d'une équipe sont désignés par A, B, C. Les trois joueurs de l'équipe adverse sont désignés par X, Y, Z, ou vice versa. La rencontre se dispute sur une table ou 2 tables

L'ordre des parties est : AX – BY – CZ – BX – double – AZ – CY – BZ – CX – AY.

10. Pénalités financières identiques au championnat par équipe séniors 4 joueurs. Durant une journée de regroupement, pour une équipe forfait ou incomplète, il sera compté une pénalité financière sur une seule rencontre.

– Pas de brûlage pour ce championnat, par contre sur une même journée, dans le cas où plusieurs équipes d'un même club sont engagées dans une ou dans plusieurs divisions, un joueur ne pourra participer qu'à une seule rencontre.

11. Forfait d'une équipe, même règlement que le championnat sénior.

TRANSMISSION DES RÉSULTATS

-Identique au championnat sénior 4 joueurs.

Tarif des engagements des équipes :

- Équipe de 3 joueurs : 30€ par phase si championnat 2 phases.